

BACCALAUREATS GENERALI, TECHNOLOGIQUE, PROFESSIONNEL EPREUVE FACULTATIVE DE EPS

TENNIS

L'épreuve facultative s'adresse à des candidats qui ont un niveau de pratique très nettement supérieur aux exigences de l'EPS obligatoire dans les activités concernées. Les informations contenues dans le livret candidat doivent leur permettre d'opérer leurs choix en toute connaissance de cause.

Le niveau minimum attendu pour intégrer le barème est un classement FFT de 3ème série (30)

Le niveau d'exigence est celui du niveau 5 du référentiel national.

L'analyse des résultats des sessions précédentes révèle :

- qu'il est très difficile aux candidats non classés ou classés en quatrième série de révéler un niveau de compétence en adéquation avec les attendus de l'épreuve donc de gagner des points pour le baccalauréat.
- que de nombreux candidats, dont le niveau de pratique habituel ouvre manifestement la possibilité de gagner des points, n'y parviennent pas, faute d'une préparation spécifique qui tienne compte des différentes composantes de l'épreuve.

En conséquence, il convient, avant de prendre la décision de s'inscrire :

- de mesurer son propre niveau de pratique au regard des éléments de constat ci-dessus,
- de prendre connaissance des différents éléments et barèmes qui fondent l'évaluation afin de situer son propre niveau de maîtrise au regard des exigences requises,
- de s'assurer de pouvoir consacrer, en cours d'année, le temps nécessaire à une préparation spécifique aux différentes composantes de l'épreuve.

Liens vers le livret candidat :

Académie de Paris : <http://urlz.fr/46Qv>

Académie de Créteil : <http://eps.ac-creteil.fr/spip.php?article250>

Académie de Versailles : <http://eps.ac-versailles.fr/category/examens-eps/epreuves-ponctuelles-facultatives/>

Les candidats ayant choisi le tennis en épreuve facultative devront indiquer leur classement lors de leur inscription. Cette information sert à répartir les candidats par niveaux, en fonction de leur classement. Il est par conséquent indispensable de renseigner correctement cette information.

La nomenclature des classements est la suivante :

40	15/5
30/5	15/4
30/4	15/3
30/3	15/2
30/2	15/1
30/1	15
30	Non classé